

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 JUILLET 2026 À 19H00

PRÉSENTS	S. BASSO, F. BOULOT, O. CLABAUX, N. DELAS, F. DUMAS, J-L. EYRAUD, S. GABORIT, A. GIRARD, A. GRIMARD, A. GUILLOT, C. HUSTACHE
ABSENTS EXCUSÉS	S. DENOYEL (pouvoir à A. GRIMARD), M. GRACIA, F. MATHÉ (pouvoir à F. DUMAS), N. MOTARD
Secrétaire de séance	S. BASSO
Début de la séance : 19h	

Florian DUMAS procède à l'appel des conseils municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal du conseil précédent a été validé.

L'ordre du jour est entamé.

Intercommunalité

- N°2026-023 – Désignation du délégué de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Florian DUMAS explique ce qu'est la CLECT, commission ayant pour mission d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et la CCLNG – ceux-ci pouvant être lié à des transferts de compétences ou au fonctionnement de services communs (services du SDIS, syndicat du Moron, le Service technique commun, la compétence Sport) – afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

En cohérence avec sa délégation aux finances, il apparaît opportun de désigner Sabine DENOYEL, adjointe, responsable de la commission Finances, en tant que représentante du conseil municipal de Civrac de Blaye, siégeant au sein de la CLECT.

Sans observation

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité Sabine DENOYEL comme représentante du conseil municipal au sein de la CLECT.

Affaires communales

- N°2026-024 – Prix du repas de la cantine après revalorisation de la société Convivio

Florian DUMAS rappelle que, depuis avril 2025, nous avons externalisé la réalisation des repas de notre cantine à l'entreprise Convivio qui, pour se faire, salarie un chef cuisinier.

Cette prestation se réalise par le biais d'un marché public qui est soumis à révision des prix.

Ainsi, à partir du 1er septembre 2026, les prix des repas réalisés par la société Convivio seront révisés comme suit :

	Tarif de base TTC	Tarif révisé TTC
Repas adulte	4,9058€	4,9842€
Repas maternelle	4,6948€	4,7699€
Repas élémentaire	4,8003€	4,8771€

Compte tenu de l'augmentation relativement faible, pour les enfants, il est proposé de maintenir les tarifs déjà votés dans le cadre de l'instauration d'une tarification sociale de la restauration scolaire, à savoir :

Quotient Familial	Prix du repas pour les familles
0 - 1000	1€
1001 - 1499	2,50€
1500 et +	2,80€

Pour votre information, le nombre de repas servis entre septembre 2025 et mai 2026 :

Adultes (tous les agents mangent à la cantine) : 819 repas

Maternelle : 3 162 repas

Primaire : 5 691 repas

Concernant les différentes catégories d'adultes, il est proposé de :

- Maintenir à 2,50€ le prix des repas pour les agents de la commune,
- Fixer à prix coûtant les repas des adultes (enseignants, intervenants,...).

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide à l'unanimité les tarifs proposés.

Finances

- N° 2026-025 – Adhésion à la charte partenariale pour la définition d'une politique de

recouvrement du Service de Gestion Comptable de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin

Afin de permettre aux services de la trésorerie de réaliser les procédures de recouvrement pour le compte de la commune, il est nécessaire de signer une convention, annexée en pièce jointe.

Il est donc proposé de valider la signature de cette convention.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention présentée.

Personnel

- N° 2026-026 - Adhésion à la convention de participation pour la couverture du risque SANTE proposée par le CDG 33 et fixation du montant de la participation financière - mutuelle

Depuis le 1er janvier 2026, les collectivités doivent proposer une participation pour la mutuelle de leurs agents.

Deux choix s'offrent à notre commune :

- Soit adhérer à la proposition de couverture santé du Centre de Gestion (CDG) ; offre qui bénéficie des avantages des groupements de commandes
- Soit participer directement auprès de mutuelles labellisées.

Après avoir procédé à une analyse des mutuelles de nos agents (labellisées ou non, montant des cotisations et garanties), il est proposé d'opter pour la couverture santé du CDG qui tant sur les tarifs que sur les prestations, protègent au mieux nos agents.

Afin de se conformer à la réglementation, il est proposé de verser à chaque agent, qui souscrira à la mutuelle proposée par le CDG, le montant de 15€/mois.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention de participation pour la couverture du risque SANTE proposée par le CDG 33 et fixe la participation à la mutuelle (exclusivement celle proposée par le CDG33) d'un montant mensuel par agent à 15€.

- N° 2026-027 – Modification du tableau des effectifs – agents techniques territoriaux en temps complets

Afin de mettre en adéquation les besoins en personnel de la commune et la pérennité des contrats de nos agents, il est nécessaire de procéder à des suppressions/créations de postes et d'ainsi revoir le tableau des effectifs.

Il est proposé :

- De remplacer un poste d'adjoint technique principal à 28 heures par un poste d'adjoint technique à 35 heures,
- De supprimer le poste d'ATSEM à 28 heures,
- De créer un poste d'adjoint technique à 35h.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité les mouvements proposés afin de mettre à jour le tableau

Questions diverses

Commissions intercommunales et syndicats

Alex GRIMARD : forum interco des associations 12 septembre de 14h à 18h. Lieu pérennisé à Cézac. Rôle d'Alex : contacter les associations qui remplissent les critères (rayonnement interco). Draine entre 600 et 700 personnes. Présent toute la journée avec S. BASSO

Florian DUMAS : Comité syndical du SMICVAL : arrêt de la réforme - conservation du système installé dans les communes. Audit externe est lancé. Attente des conclusions.

3 scénarios privilégiés : 1 total porte à porte, 1 total bornes collectifs et 1 hybride.

Point d'attention particulier sur la gestion des investissements notamment auprès des communes qui ont suivi et adopté les décisions du syndicat.

Augmentation des passages en déchetterie + autorisations des branchages et feuilles (pas tonte)

Gymnase : rencontre avec le président du syndicat (dissous le 31/12/26), CCLNG récupérerait la parcelle de la gym avec condition que la trésorerie du syndicat serve aux travaux de rénovation.

COPIL PLUi : Florian DUMAS : arrêt envisagé début 2027 – fin du zonage + aspect réglementaire - atelier environnement à venir.

PCS : groupe de travail : S. BASSO – N. DELAS – A. GIRARD – S. GABORIT – JL EYRAUD – C. HUSTACHE – A. GRIMARD – F. BOULOT

CRC

Avis positif - arrêté affiché en mairie

Animations

Marché gourmand 18 juillet – besoins à partir de 15h
Eau de l'ASA - tuyau

Demande d'administrés

Retrait des panneaux d'affichage (demande aux STC)

Séance levée à 19h48

Secrétaire de séance,



Maire de la commune,

F. DUMAS



